



Communiqué de presse

## Télémédecine : des engagements de simplification administrative annoncés dans le cadre du Comité Stratégique de Filière Santé

Paris, le 27 mars 2015 – Le ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes, le ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, et les syndicats industriels (SNITEM et Syntec Numérique) annoncent la mise en ligne sur leurs sites respectifs du rapport élaboré par le groupe de travail sur la télémédecine réuni dans le cadre du Comité Stratégique de Filière Santé.

*Le Contrat de Filière Industries et Technologies de Santé, conclu en juillet 2013 entre l'Etat et les représentants de fédérations industrielles, comporte une mesure (dite « mesure 33 ») dédiée à faciliter le développement de la e-santé, reconnue comme filière d'avenir stratégique à fort potentiel de développement.*

*Le groupe de travail mixte (« GT 33 »), chargé de la mise en œuvre de ces engagements a associé les représentants des pouvoirs publics (DGOS, DSSIS, DGE, DGRI, ASIP Santé, ANAP, HAS, CNAMTS, ANSM) et des syndicats industriels (SNITEM, Syntec Numérique) sous la co-présidence de Pierre LEURENT (Syntec Numérique et SNITEM) et de Philippe BURNEL (ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes). Il rend public aujourd'hui son rapport d'activité et annonce un ensemble d'engagements visant à faciliter le déploiement de la télémédecine.*

Ce rapport élaboré sur la base des retours d'expérience des porteurs de projet, comporte six engagements qui visent à répondre aux difficultés concrètes rencontrées lors de l'élaboration ou de la mise en œuvre d'un projet de télémédecine :

- aider les porteurs de projet à mieux identifier le cadre des obligations juridiques à satisfaire pour un projet donné;
- aider les porteurs de projet à en évaluer le potentiel ;
- simplifier les procédures administratives de contractualisation ;
- simplifier le travail d'instruction des dossiers au niveau des Agences régionales de santé ;
- simplifier les exigences techniques des projets ;
- intégrer les possibilités de la télémédecine dans les recommandations de bonnes pratiques de la Haute Autorité de Santé.

Ont déjà été réalisées :

- la publication de cinq fiches pédagogiques synthétiques permettant à un porteur de projet d'établir un diagnostic rapide du référentiel juridique applicable (site ASIP Santé) ;
- la diffusion large de la matrice d'impact élaborée par la HAS pour évaluer les effets attendus d'un projet de télémédecine ;
- l'intégration d'experts en télémédecine dans les groupes de travail qui élaborent les parcours de soins et les recommandations professionnelles de la HAS.

Dans les prochaines semaines, d'autres engagements seront mis en œuvre :

- la modification du décret de 2010 relatif notamment à la contractualisation des projets de télémédecine ;
- l'amélioration du processus d'instruction des dossiers des porteurs de projets au sein des ARS ;
- la simplification du cadre technique des projets, permise notamment par certaines dispositions du projet de loi relatif à la modernisation de notre système de santé.

### **CSF Santé**

Au sein du Conseil national de l'industrie, les comités stratégiques de filière (CSF), correspondant chacun à une filière stratégique de l'industrie pour la France, ont pour mission d'identifier de façon convergente, dans des « contrats de filière », les enjeux clés, les grands choix stratégiques de la filière et les engagements réciproques de l'État et des industriels, d'émettre des propositions d'actions concrètes et de suivre leur mise en œuvre.

Elaboré avec l'ensemble des acteurs de la filière sous l'impulsion de Marc de GARIDEL, vice-président du CSF Santé et Président-Directeur général d'IPSEN, le contrat de filière Industries et Technologies de Santé a été signé le 5 juillet 2013 par les quatre ministres concernés : affaires sociales et santé, industrie, enseignement supérieur et recherche et commerce extérieur.

Ce contrat affirme les ambitions de la filière et précise les engagements réciproques de l'État, des régions et de la filière sur quatre axes stratégiques majeurs retenus : (i) conforter et accroître l'attractivité de la France comme lieu de recherche et développement, (ii) restaurer la confiance en garantissant la sécurité des produits de santé, en assurant l'accès pour tous aux innovations médicales et technologiques ainsi qu'en luttant contre la contrefaçon, (iii) préserver, puis augmenter la part de la production des produits de santé en France et faciliter l'émergence de trois nouvelles filières stratégiques et (iv) conquérir de nouveaux marchés et positions à l'international.

### **Ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes**

Philippe BURNEL - 01 40 56 69 15

### **Ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique - Direction générale des entreprises**

Murielle PASCAL - 01 79 84 33 25 | Anne VIRLOGEUX - 01 79 84 30 70

### **SNITEM**

Créé en 1987, le Syndicat National de l'Industrie des Technologies Médicales (SNITEM) rassemble les acteurs de l'industrie des technologies et dispositifs médicaux y compris les NTIC impliquées dans la Santé. Il fédère quelque 370 entreprises françaises ou internationales dont la plupart ont la taille de PME ou d'ETI. Le SNITEM est ainsi la première organisation en France représentant les entreprises de ce secteur d'activité et l'interlocuteur privilégié et référent des Pouvoirs Publics.

Pour plus d'informations : [www.snitem.fr](http://www.snitem.fr) - Et suivez-nous sur : [@Snitem](https://twitter.com/Snitem)

Contact : Nathalie Jarry, Responsable Communication Institutionnelle et Relations Presse -

[nathalie.jarry@snitem.fr](mailto:nathalie.jarry@snitem.fr) - 01 47 17 63 35

Relations presse / Agence PRPA : Guillaume de Chamisso - [guillaume.dechamisso@prpa.fr](mailto:guillaume.dechamisso@prpa.fr) - 01 77 35 60 99 / 06 28 79 00 61

### **Syntec Numérique**

Syntec Numérique est le syndicat professionnel des entreprises de services du numérique (ESN), des éditeurs de logiciels et des sociétés de Conseil en Technologies. Syntec Numérique représente 1 500 sociétés adhérentes, soit 80 % du chiffre d'affaires de la profession.

Présidé depuis juin 2010 par Guy Mamou-Mani, Syntec Numérique contribue au développement des Technologies de l'Information et de la Communication et de leurs usages, assure la promotion des entreprises des Logiciels & Services et la défense des intérêts collectifs professionnels. [www.syntec-numerique.fr](http://www.syntec-numerique.fr)

Contact : Anne-Julie Ligneau / 01 44 30 93 00 / [ajligneau@syntec-numerique.fr](mailto:ajligneau@syntec-numerique.fr)

Relations presse / Agence Wellcom : Elise Plat - Ingrid Zémor / 01 46 34 60 60 / [ep@wellcom.fr](mailto:ep@wellcom.fr) - [iz@wellcom.fr](mailto:iz@wellcom.fr)